

Beluma nv/sa
Tragel 3, B-9300 Aalst
Tel. +32 (0)53 60 63 70
Fax +32 (0)53 60 63 99
info@beluma.com
www.beluma.be

RPR Brussel 275061
Fortis IBAN BE60 2930 3267 1170
BIC GEBABEBB
ING IBAN BE94 3100 5239 2214
BIC BBRUBEBB

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE BELUMA SA

1. Toutes nos ventes sont soumises à nos conditions générales de vente. Celles-ci sont seules d'application, même s'il est fait usage de documents de l'acheteur. Elles sont considérées comme usage général et sont communiquées régulièrement lors de la conclusion d'un marché.

2. OFFRES DE PRIX

Toutes les offres, tant orales qu'écrites, sont sans engagement. Seule notre confirmation de commande constitue un accord contraignant.

3. PRIX

Sauf convention contraire écrite, les prix applicables à la livraison sont les prix des derniers tarifs établis ou les prix auxquels la commande a été confirmée (Save Errors and Omissions).

4. TRANSPORT ET EMBALLAGES

Les modes de transport et d'emballage sont déterminés par nos soins. L'emballage est inclus dans le prix d'achat et il n'est pas remboursé. Si l'acheteur souhaite un autre mode de transport et / ou d'emballage, les frais supplémentaires éventuels lui sont facturés. Les marchandises, même si elles sont envoyées franco, voyagent aux risques de leur destinataire.

5. RETOURS

Les retours des marchandises achetées ne peuvent se faire qu'après une autorisation écrite de notre part.

Le retour se fait pour le compte et au risque de l'acheteur, sauf s'il est la conséquence d'une livraison incorrecte de notre part.

6. RECLAMATIONS:

a) L'agrément de la marchandise a lieu dans les magasins du vendeur, quel que soit le lieu fixe pour la livraison. Les réclamations de l'acheteur ne seront recevables qu'à condition d'être formulées par lettre recommandée dans les 8 jours de la réception de la marchandise. Après ce délai, aucune réclamation ne pourra plus être admise.

b) Aucune réclamation ne sera admise après manipulation de la marchandise.

7. Les taxes à appliquer sur les marchandises sont à charge de l'acheteur.

8. DELAI DE LIVRAISON

- a) Sauf stipulation contraire expresse écrite, le délai de livraison n'est point de rigueur.
- b) Le retard dans la livraison ne peut donner lieu à des pénalités ou dommages, intérêts, ni à la résiliation du contrat.
- c) En cas de non-paiement de l'acheteur et de tout retard de livraison provoqué par l'acheteur, le vendeur est autorisé, soit à reculer d'autant le terme final du contrat, soit à annuler celui-ci à concurrence des quantités restantes à fournir, soit à les facturer et à les tenir à la disposition de l'acheteur à ses frais, risques et périls.

9. Aucun de nos agents n'est autorisé à faire des encaissements.

10. **PAIEMENTS:**

- a) Tout paiement doit s'effectuer au siège de la sa Beluma à Alost.
- b) Conditions de paiement: 30 jours date de la facturation, sauf stipulations contraires indiquées sur la facture.
- c) Le fait que le vendeur tire une traite sur l'acheteur n'opère point novation ni dérogation aux conditions de paiement surnommées.
- d) En cas de non-paiement de la part de l'acheteur, le vendeur maintiendra toujours le droit de livrer les marchandises contre remboursement et ceci tant que le contrat existe.
- e) Les factures impayées à leur échéance portent de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de 1% par mois.
En outre, les factures impayées à leur échéance seront majorées de plein droit et sans mise en demeure préalable de 10 % à cause du retard apporté dans leur paiement. En outre, le vendeur n'est pas tenu à exécuter des livraisons ultérieures de quelque titre que ce soit, avant paiement complet des sommes échues.
- f) Le prix de vente doit être acquitté dans le délai convenu, faute de quoi le contrat de vente sera résilié de plein droit et sans mise en demeure.
- g) En cas d'avaries, de perte, de manquants ou de livraison tardive, l'acheteur ne peut s'autoriser à refuser, diminuer ou retarder le paiement.

11. **RESERVE DE PROPRIETE:**

- a) Jusqu'au paiement complet des biens livrés et jusqu'à l'accomplissement de toutes les autres obligations de l'acheteur en vertu du contrat d'achat, les biens livrés restent la propriété du vendeur. Tant que les biens livrés n'ont pas été payés entièrement, l'acheteur ne peut transférer la propriété desdits biens à un tiers, ni en accorder l'utilisation à un tiers, ni les donner en garantie.
Si cette interdiction n'est pas respectée par l'acheteur, le prix de vente devient immédiatement exigible.
- b) L'acheteur s'engage à avertir immédiatement le vendeur en cas de saisie des biens qui font l'objet de la présente réserve de propriété.

12. **FORCE MAJEURE:**

Tous les événements de force majeure, tous accidents, la guerre, les grèves, l'incendie total ou partiel des usines du vendeur exonèrent le vendeur de toute responsabilité. Le vendeur se réserve le droit de prolonger le délai d'exécution du contrat d'une période égale à celle pendant laquelle la force majeure ou les autres événements mentionnés ci-dessus ont duré.

13. INTERRUPTION, MODIFICATION ET ANNULATION DU CONTRAT:

Aucune interruption, modification et annulation du contrat sera acceptée à moins qu'une autorisation écrite du vendeur existe.

14. En cas de litige seuls les Tribunaux de l'arrondissement de Termonde et la Justice de Paix du 1er canton d'Alost sont compétents, sauf dans le cas où le vendeur préférerait procéder devant une autre juridiction.

15. GARANTIE:

Notre garantie ne peut être invoquée :

- si le produit a été utilisé de façon erronée ;
- si le dommage a été provoqué par un cas de force majeure ;
- si des appareils complémentaires, non adaptés, sont raccordés au produit acheté ou si le produit est intégré dans des produits, des biens ou des matériaux d'une façon qui ne convient pas ou qui est contraire aux règles de l'art ;
- si des dommages ont volontairement été causés au produit par l'acheteur (cocontractant) ou ses représentants.

À peine de nullité, le cocontractant doit faire appel à la garantie pour des vices cachés dans un délai d'un mois à compter du moment où il les a découverts ou aurait raisonnablement pu les découvrir en signalant leur existence par courrier recommandé.

Notre garantie se limite au maximum au remplacement gratuit des pièces achetées, pour autant que leur remplacement soit possible, à l'exception de tout dommage indirect, dommage immatériel, coûts de retour en notre société puis de renvoi chez le cocontractant et sans que ce dernier puisse invoquer, de quelque chef que ce soit, une indemnisation quelconque. Si le remplacement n'est pas possible, notre garantie se limite au remboursement du prix payé et à la reprise du produit défectueux, pour autant que cette dernière option soit possible.

Notre garantie se limite en outre au montant pour lequel notre société est assurée en vertu du contrat d'assurance R.C. conclue par ses soins. La garantie accordée par notre société pour les vices ne s'étend pas au-delà de la garantie qui nous est accordée par notre/nos fournisseur(s).

Même en cas de faute grave, la responsabilité du prestataire de service est limitée au maximum au prix payé pour les biens défectueux.

À peine de nullité, les vices ou dommages apparents doivent être signalés au moment de la livraison. L'utilisation, même d'une partie de la livraison, implique l'approbation des vices ou dommages apparents. La signature des documents de livraison vaut preuve irréfragable que les biens qui y sont mentionnés ont été livrés.

En ce qui concerne les informations commerciales fournies par nos soins, nous ne sommes responsables qu'en cas de faute grave ou de faute intentionnelle. Les propriétés mécaniques communiquées sont indicatives. Nos fournisseurs se réservent le droit d'appliquer des modifications, si bien que des divergences peuvent voir le jour. Beluma nv rejette toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés directement ou indirectement par des divergences dans les spécifications contenues dans les informations sur les produits. Les données techniques ne sont contraignantes que si elles sont expressément mentionnées dans ce but dans un contrat signé par les deux parties ou dans une confirmation de commande signée par le preneur d'ordre.

16. GARANTIE, RESPONSABILITÉ ET VICES CACHÉS :

Nous accordons sur les appareils neufs, livrés par nos soins, une garantie de 6 mois à compter de la date de la facture.

En dehors de ce qui est décrit dans les présentes conditions en relation avec les vices apparents et la garantie, nous ne sommes tenus au paiement d'aucune indemnisation quelconque qui serait la conséquence directe ou indirecte de biens livrés ou vendus par nos soins.

Nous ne pouvons être tenus responsables que pour autant qu'une faute grave ou intentionnelle soit prouvée dans notre chef ou dans celui de nos représentants et, si plusieurs personnes sont concernées, uniquement dans la mesure où notre part de la responsabilité est prouvée.

Si notre responsabilité concernant la faute grave ou intentionnelle venait à être prouvée, elle serait limitée au dommage direct, à l'exclusion des dommages indirects tels que, entre autres, le manque à gagner, les pertes financières ou commerciales, les pertes de produits, l'augmentation des frais généraux, des frais administratifs, toute perte ou tout dommage à des données, la perte de contrats, le dommage immatériel et la perte de clientèle, étant entendu que notre responsabilité est dans tous les cas limitée, d'une part au montant pour lequel nous sommes assurés auprès de notre assureur responsabilité professionnelle et, d'autre part, elle ne s'étend pas au-delà de la garantie qui nous est accordée par notre/nos fournisseur(s).

Si notre responsabilité venait à être prouvée en dehors des cas de faute grave ou intentionnelle, elle se limiterait au remplacement, dans un délai raisonnable, du bien défectueux ou de la pièce défectueuse. Si le remplacement ou la réparation s'avère impossible, nous rembourserons le prix payé, sans intérêts et nous reprendrons le bien livré, pour autant que le client n'ait pas gravement endommagé ledit bien.

Nous ne pouvons être tenus responsables des dommages causés à des tiers et nous ne garantissons pas nos clients et / ou parties au contrat dans leur relation avec leurs clients et / ou parties au contrat.